

Réunion du conseil municipal du lundi 6 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi 6 avril à vingt heures quinze minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 31 mars 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural de la commune, sous la présidence de M. Philippe CAPLAT, maire.

Absents :

M. Mathieu REYMOND
Mme Youcella KARAJIC
M. Simon PLUMAT

Mme Bénédicte AUFOUR est élue secrétaire de séance.
Le compte-rendu du conseil du 15 mars 2021 est approuvé.

1. Finances

1.1 Délibération 2021-19. Subvention exceptionnelle au CAG (Club Athlétique Germinois)

Le conseil municipal approuve une demande de subvention exceptionnelle de 250€ au CAG (Club Athlétique Germinois) pour lui permettre d'acheter du matériel (but de foot pour terrain d'entraînement).

Ce but sera notamment à disposition des jeunes germinois pour jouer sur ce terrain

12 votants. 12 oui.

1.2 Délibération 2021-17. Budget prévisionnel 2021

Le Maire présente au Conseil le détail du budget prévisionnel 2021 :

- Recettes et Dépenses de Fonctionnement
- Recettes et Dépenses d'Investissement

Le conseil municipal approuve le budget 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses par chapitre comme suit page suivante

| | | <u>Fonctionnement</u> | |
|---|---------------------|---|--|
| Dépenses | | Recettes | |
| | | | 64 - Remboursement sur rémunération 326,00 € |
| 011 - Charges à caractère général | 147 160,00 € | 70 - Produits des services et ventes | 1 476,00 € |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés | 98 490,00 € | 73 - Impôts et taxes | 253 000,00 € |
| 014 - Atténuation de produits | 61 396,00 € | 74 - Dotations et participations | 43 382,00 € |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 51 705,00 € | 75 - Autres produits de gestion courante | 1 503,00 € |
| 66 - Charges financières | 4 263,00 € | 76 - Produits financiers | 0,00 € |
| 67 - Charges exceptionnelles | 700,00 € | 77 - Autres produits financiers | 5 500,00 € |
| 68 - Dotations aux amortissements et provisions | 329,59 € | 002 - Résultat de fonctionnement reporté | 250 034,84 € |
| 022 - Dépenses imprévues | 20 000,00 € | | |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 171 178,25 € | | |
| 042 - Opérations d'ordre | | | |
| Total des dépenses de fonctionnement : | 555 221,84 € | Total des recettes de fonctionnement : | 555 221,84 € |
| | | | |
| Dépenses | | Recettes | |
| 10 - Dotations fonds divers réserves | | | |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 11 836,00 € | 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 25 806,92 € |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 9 945,00 € | 13 - Subventions d'investissement | 20 000,00 € |
| 21 - Immobilisations corporelles | 216 097,25 € | 16 - Emprunts et dettes assimilées | 0,00 € |
| 23 - Immobilisations en cours | 0,00 € | 040 - Opérations d'ordre | 0,00 € |
| 040 - Opérations d'ordre | 0,00 € | 041 - Opérations d'ordre de transfert | 1 622,66 € |
| 041 - Opérations d'ordre de transfert | 1 622,66 € | 021 - Virement de la sect° de fonctionnement | 171 178,25 € |
| 001- Déficit antérieur reporté | 0,00 € | 001 - Excédent antérieur reporté | 20 893,08 € |
| Total des dépenses d'investissement : | 239 500,91 € | Total des recettes d'investissement : | 239 500,91 € |
| | | | |
| <u>Investissement</u> | | | |

12 votants. 12 oui.

1.3 Délibération 2021-18. Taux des taxes locales 2021

Annule et remplace la délibération 2021-14

TFPB : Taxe Foncières sur les Propriétés Bâties

Dans le cadre du transfert de la part départementale aux communes de la Taxe Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB) en compensation de la suppression de la Taxe d'Habitation, ces dernières doivent délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes et du taux départemental de TFPB de 2020 (soit 15,51 % pour la Marne).

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux communal qui reste donc à 24,40%.

Le taux de référence TFPB de la commune est donc de 39,91 % (24,40 + 15,51) pour 2021.

Taxe Foncières sur les Propriétés Non Bâties

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux communal.

Le taux de la Taxe sur le Foncier Non-Bâti est donc de 18,94% (taux adoptés en 2019 et 2020 par la commune).

12 votants. 12 oui.

1.4. Remboursement de frais :

3.1. Délibération 2021-20. Remboursement de frais

Il convient de rembourser des frais qu'ils ont engagés pour la commune :

M. Amédée JOBERT :

- 55,62 € pour du carburant

12 votants. 12 oui.

2. Affaires en cours :

2.1 Convention avec Veolia

Le Maire informe le conseil qu'il a signé le renouvellement de la convention avec Veolia pour 10 ans concernant le système radio de télérelève installé dans le clocher de l'église.

2.2 Effondrements rue du Dr Quentin

Le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques Minières) est venu sur le terrain le 9 février procéder à des observations.

Plusieurs hypothèses sont possibles, selon leur rapport, pour expliquer les 40 mètres qui montrent des signes d'effondrement souterrain :

- Une mauvaise réfection des branchements du réseau d'assainissement suite aux travaux de mai 2020.
- Des ravinements sous ce réseau dus à des sources souterraines
- Un ou des karsts (cavités souterraines)

Le BRGM nous a conseillé des études de sol afin de trouver la cause et la meilleure solution technique pour réparer cette portion de voirie de manière pérenne.

Un rendez-vous avec l'entreprise Fondasol pour ce devis a eu lieu le 23 mars..

En attendant, la circulation des véhicules de plus de 5 tonnes est interdite et la vitesse limitée à 30 Km/h par arrêté dans cette rue

3. Autres points :

3.1. Droit de préemption.

Le Maire informe le conseil qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption concernant la vente de la parcelle cadastrée AC117.

3.2. Nouveau logiciel informatique pour la gestion du cimetière

Un nouveau logiciel informatique va être installé sur l'ordinateur du secrétariat de mairie. Il nécessite une photo du cimetière réalisé idéalement par un drone.

M. Leo LARGE se renseigne afin de faire réaliser cette photo.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h30.